

Image not found or type unknown



Correction compte de charge après clôture des comptes 2007.

Par **sevgil**, le **24/06/2008** à **19:35**

Bonjour,
Suite à une erreur de sa part courant 2007 (erreur en ma faveur) le syndic de ma copropriété m'indique aujourd'hui que le solde de mon compte de charge a été mis à jour pour corriger cette erreur. Est-ce bien légal sachant que les comptes 2007 de la copro ont été soldés et validés en AGO il y a un mois?
De quelle façon puis-je contester officiellement?
Merci,
Sevgil